

L'ACCÈS AUX FAUTEUILS ROULANTS EST GLOBALEMENT SATISFAISANT DANS LES LIEUX CULTURELS D'ÉTAT OU LABELLISÉS

Mais il sera quasiment impossible de réaliser des aménagements même raisonnables pour de nombreux sites patrimoniaux historiques

PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

France. 80 % des lieux culturels appartenant ou labellisés par l'État sont plus ou moins accessibles aux personnes à mobilité réduite. C'est le constat dressé récemment par une mission de l'Inspection générale des affaires culturelles à la demande de la ministre qui voulait s'assurer de la mise en œuvre de la loi de 2005. Cet indicateur est naturellement très estimatif car de nombreux sites n'offrent qu'une accessibilité partielle aux fauteuils roulants.

Mais il revêt surtout des réalités très différentes : l'accessibilité est évidemment plus assurée pour les bâtiments récents que pour les édifices anciens. Se trouve dans la première catégorie une très grande partie (89 %) des 470 sites labellisés relevant de la création : les centres d'art contemporain d'intérêt national, les scènes nationales, les centres dramatiques nationaux.

Par nature, les bâtiments anciens présentent des obstacles parfois insurmontables à l'installation d'ascenseur ou de rampes. C'est ainsi le cas des tours de Notre-Dame (lire p. 15). Dans le détail, sur les 32 établissements publics de type Musée du Louvre ou Musée d'Orsay, 29 (soit 90 %) offrent une accessibilité complète ou quasi complète. Si l'on élargit le périmètre à tous les établissements publics culturels (en ajoutant par exemple les écoles d'art), le taux monte à 95 %. Sur les 16 services à compétence nationale recevant du public (Musée national d'archéologie...), 11 « sont ou seront bientôt totalement ou très largement accessibles en fauteuils roulants » : les châteaux de Pau ou de Compiègne nécessitent eux de lourds travaux pour améliorer l'accessibilité. Enfin, les 120 lieux gérés directement par la Drac (principalement des églises et cathédrales) présentent un taux plus bas de 80 %.

Le Centre des monuments nationaux (CMN) est un bon miroir des problèmes d'accessibilité dans les

sites patrimoniaux. Le CMN gère une centaine de monuments historiques (dont l'accès aux tours de Notre-Dame) présentant des situations très contrastées. Cinq offrent une accessibilité totale (Villiers-Cotterêts...), 14 une « large » accessibilité partielle (Panthéon...), 33 une accessibilité partielle (Château d'Angers...), et 39 ne sont pas accessibles aux PMR (abbaye du Mont-Saint-Michel, grottes de Font-de-Gaume, Maison Renan de Tréguier...).

De nombreux sites ne pourront jamais être accessibles compte tenu du bâtiment. Pour autant, la mission évalue à 65 M€ le montant qu'il faudrait investir pour une mise aux normes qu'elle qualifie de « raisonnable » de certains sites. Mais cette évaluation ne chiffre pas ce qu'il faudrait faire pour améliorer la situation à Chambord, qui malgré sa célébrité et sa fréquentation, n'offre pas encore de solution satisfaisante.

● J.-C. C.



Visiteur PMR dans la nouvelle galerie du Temps du Louvre-Lens.

© Frédéric Iovino/
Louvre-Lens.